



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ID : 034-213400062-20230626-D202315-DE

Berger
Levrault

2023-15

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : délibération sur le FAIC Patrimoine et Voirie 2023 – Conseil
Départemental Hérault.**

L'an deux mille vingt-trois

Le : vingt-six juin à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

**Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de Monsieur le Maire**

Date de la convocation : le 19 juin 2023

**PRÉSENTS : FRAISSE Yves, VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR
Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, MAS
Claude,**

**EXCUSES/ABSENTS : Julien GLEIZES (pouvoir à Madame Dominique
VIDAL**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire précise et expose :

- la commune peut bénéficier du fonds d'aide à l'investissement communal (FAIC) à hauteur de 20 000,00 € (vingt mille euros) pour des projets s'inscrivant dans le domaine du patrimoine et le domaine de la voirie.
- Des travaux sont prévus pour le patrimoine : réfection du barbecue espace public Boulodrome, toiture du préau et de l'école, isolation logement communal, installation pompe à chaleur logement communal, construction d'un columbarium.
- le montant de ces travaux est estimé 31 834,44€ HT, soit 35 194,25€ TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de programmer ces travaux avec la répartition des hors programmes départementaux suivante :

- 20 000,00€ de l'aide sur les projets patrimoine

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- approuve ces dispositions et donne son accord pour la programmation des travaux sur le patrimoine : réfection du barbecue public Boulodrome, toiture du préau et de l'école, isolation logement communal, installation pompe à chaleur logement communal, construction d'un columbarium.
- dit que la somme de 20 000,00 euros des fonds d'aide à l'investissement aux communes 2023 sera portée sur le patrimoine
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la suite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.